

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 4 octobre 2010, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

158-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que l'ordre du jour
de la présente session soit adopté tel
que présenté.

ADOPTÉ

159-2010

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que le procès-verbal
de la séance régulière du 7 septembre
2010 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

160-2010

SOIRÉE DES SOMMETS - CLD ROBERT-CLICHE

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la Municipalité
de Saint-Victor participera pour un
montant de 50,00 \$, à l'offre de
partenariat, pour la soirée des sommets
qui se tiendra le 27 octobre 2010 à
l'Hôtel National de Tring-Jonction.

ADOPTÉ

161-2010

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 83-2010

Le conseiller, Monsieur Luc Plante, donne avis de motion pour modifier le règlement numéro 79-2009 pour qu'il soit adopté à une séance subséquente pour se lire 4 400 000\$ au lieu de 3 500 000\$, pour finir les travaux d'aqueduc et d'égout et d'infrastructure.

162-2010

FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN DU RANG STE-CATHERINE ET CESSION À LES PLACEMENTS DJL INC.

ATTENDU qu'un plan et une description technique préparés par Nadia Parent, arpenteur-géomètre, le 20 septembre 2010, sous le numéro 926 de ses minutes, montrent qu'un ancien chemin montré à l'originnaire appartient toujours à la Municipalité de Saint-Victor même s'il est occupé par Les Déplacements DJL Inc..

ATTENDU que la Municipalité n'a plus besoin de cette lisière de terrain qui ne fait plus partie du chemin public depuis plusieurs années soit depuis environ 85 ans selon monsieur Jean-Luc Mathieu.

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut procéder à la fermeture d'une parcelle de l'ancien chemin par simple résolution et que la Municipalité peut également, par simple résolution, céder ladite lisière de terrain au propriétaire.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
et résolu à l'unanimité des
membres du Conseil, que la Municipalité
accepte de procéder à la fermeture et à
l'abolition de la partie de l'ancien
chemin montré à l'originnaire qui apparaît
sur le plan préparé par Nadia Parent,
arpenteur-géomètre, le 20 septembre 2010,

d'une superficie de 3 054,6 mètres carrés et qui était autrefois le chemin du rang Ste-Catherine, étant donné que cette lisière de terrain ne fait plus partie du domaine public car elle ne sert plus de chemin public depuis plusieurs années.

De plus, il est proposé que cette lisière de terrain soit cédée à Les Placements DJL Inc., le tout, afin de rendre ses titres de propriété conformes à l'occupation.

Les Placements DJL Inc. devra, en contrepartie, céder à la Municipalité tous ses droits et prétentions dans le nouveau chemin du rang Ste-Catherine, tel que montré également sur le plan préparé par Nadia Parent, arpenteur-géomètre, étant partie des lots 46 et 47 du cadastre de la Paroisse de Saint-Victor-de-Tring.

Il est résolu d'autoriser monsieur Roland Giguère, maire, et monsieur Marc Bélanger, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous contrats et documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution, comprenant la signature du contrat notarié d'échange.

Monsieur Marc Bélanger pourra signer seul la déclaration d'exercice d'un droit, si nécessaire, en vertu de l'article 32.1 de la Loi sur la protection du territoire agricole, afin de faire reconnaître à la C.P.T.A.Q. les droits acquis de l'article 104 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec sur cette lisière de terrain.

ADOPTÉ

163-2010

**PROJET DE SUBDIVISION - DENIS BÉRUBÉ,
JOHANNE ROY, DAVID DIÉZIEL ROY ET VALÉRIE
PAQUET**

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Luc Plante,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que le Conseil
Municipal de Saint-Victor approuve le
plan de cadastre d'une partie du lot 180,
pour créer le lot 180-9, du cadastre de
la Paroisse de Saint-Victor-de-Tring,
préparé par l'arpenteur géomètre, Madame
Nadia Parent, le 15 septembre 2010 sous
le numéro 917 de ses minutes. Le
directeur général est autorisé à signer
tous les documents nécessaires.

ADOPTÉ

164-2010

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS- SEL À
DÉGLAÇAGE**

Le secrétaire-trésorier procède à
l'ouverture des soumissions pour le sel à
déglacage.

Ont soumissionné :

	LIVRÉ
Mine Selein	85,50 \$
Sel warwick	95,97 \$
Sifto	87,86 \$

Après étude des soumissions :

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'accorder la
soumission à Mines Selein au prix de
85,50 \$ la tonne, pour l'hiver 2010-2011.

ADOPTÉ

165-2010

VENTE DE TERRAIN - BOUL. DUVAL

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'autoriser le maire,
Monsieur Roland Giguère, et le directeur-
général, Monsieur Marc Bélanger, à signer
tous les documents nécessaires pour la
vente des parties de terrain de 10 pieds
sur le Boulevard Duval aux contribuables
concernés par ce 10 pieds.

ADOPTÉ

166-2010

GARANTIE PROLONGÉE - CAMION CUMMINS

ATTENDU l'offre faite par le Centre du
Camion (Beauce) inc. pour accepter une
garantie prolongée sur le camion cummins
ISM425V, modèle 5500i (6X6).

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'autoriser le
directeur général, Monsieur Marc
Bélanger, à prendre la garantie prolongée
du camion cummins 5500i (6X6).

Soit le plan no 2, 7 ans et/ou 400 000
km, composants internes et principaux
système des moteurs garantie 100% pièces
et main d'œuvre.

Option de 5 ans sur la protection des
injecteurs seulement (pièces et main
d'œuvre).

Et option de 5 ans sur la protection du
turbo (pièces et main d'œuvre).

ADOPTÉ

167-2010

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU que la route 108 en partant de Beauceville jusqu'à Sherbrooke est une des routes les plus anciennes de la province de Québec.

ATTENDU que plusieurs sections de cette route n'ont presque jamais reçues d'amélioration de son infrastructure, soit la majeure partie de Beauceville jusqu'à la MRC Du Granit.

ATTENDU que plusieurs compagnies et individus de plusieurs villes et municipalités des MRC Robert Cliche et Sartigan utilisent cette route pour le transport de marchandises ou pour leurs besoins personnels.

ATTENDU que seulement quelques réparations urgentes ont été exécutées par les années passées, laissant ainsi plusieurs défauts dans le pavé, ainsi que des ponceaux défectueux.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de demander au Ministère des Transports de procéder le plus tôt possible à la réfection complète de l'infrastructure de cette route. De demander l'appui des MRC impliquées dans ce dossier, ainsi qu'aux députés provinciaux, M. Janvier Grondin, M. Robert Dutil, à toutes les municipalités utilisant cette route, d'appuyer notre demande afin que cette route soit refaite le plus rapidement possible.

ADOPTÉ

168-2010

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

G.E. Canada		936,86	\$
Hydro-Québec	1	660,81	\$
Téléphone St-Victor		711,31	\$
Hydro-Québec		290,76	\$
Avocat Parent Doyon	1	641,57	\$
Mutuelle des Municipalités	3	258,00	\$
Hydro-Québec	5	837,52	\$
Hydro-Québec		135,43	\$
Elysa Gilbert		174,04	\$
Société du Patrimoine	5	000,00	\$
Lorie Alexa		518,80	\$
Telus Mobilité		297,02	\$
Hydro-Québec		233,32	\$
Cordonnerie Bureau		274,23	\$
Excavation A. Gosselin	7	780,56	\$
DEBB		470,81	\$
Bureautique Guy Drouin		278,97	\$
Magasin Coop		399,29	\$
Centre Électrique de Beauce		417,46	\$
Biolab		816,21	\$
Centre du Camion Amiante		809,84	\$
Béton St-Ephrem		722,40	\$
M.R.C. Robert-Cliche	10	774,99	\$
Pneus Beaucerons		574,80	\$
Hercule Fortin	1	952,74	\$
Poulin Excavation		138,84	\$
Armand Lapointe Équipement		112,45	\$
Garage Bizier		459,12	\$
Réal Huot	1	618,46	\$
L.P. Tanguay		140,08	\$
Ferme Donald Vachon		119,93	\$
Fédération des Municipalités		204,75	\$
Vitrierie St-Ephrem		231,39	\$
Exc. Pamphile Rodrigue		554,70	\$
Parent Doyon Rancourt	5	203,71	\$
Alliance Coop	7	637,75	\$
Orizon Mobile		263,85	\$
Fond de l'information foncière		15,00	\$
Entreprise Danplex		214,41	\$
Signalisation Lévis		76,30	\$
Ferme Écoloveau	88	130,55	\$
Concertion Para-Grappe		124,16	\$
Distribution Daki		85,28	\$
Sigma	1	730,94	\$
Traction St-Georges		563,08	\$
Linde		250,08	\$
Sylvain Bilodeau		31,60	\$
Auto Quirion et Drouin		74,71	\$
Métal Bce		84,66	\$
Saniquip		339,76	\$
Peinture d'auto 2000		135,00	\$
Extincteurs de Beauce		588,02	\$
Gingras Électrique		74,22	\$
Marise Poulin		15,00	\$
Harold Bureau		15,00	\$
Jérôme Bélanger		30,00	\$

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la séance soit
levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD

Le 6 octobre 2010, à 18:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance spéciale du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc et Harold Bureau formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Étaient absents Messieurs Jérôme Bélanger et Steve Plante.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

La présente séance spéciale à été convoquée par Monsieur Marc Bélanger, Directeur général/Secrétaire-Trésorier pour le sujet suivant seulement :

Adoption du règlement modifiant le règlement d'emprunt no. 79-2009.

170-2010

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, qu'ils
reconnaissent avoir reçu l'avis
spécial de convocation et approuvent
le moyen de signification de l'avis
comme s'il avait été fait conformément
au Code Municipal.

ADOPTÉ

171-2010

**RÈGLEMENT NUMÉRO 83-2010 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT
MODIFIANT UN AUTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT (79-
2009)**

Règlement numéro 83-2010 modifiant le
règlement numéro 79-2009 afin d'augmenter
la dépense et l'emprunt pour un montant
additionnel de 900 000\$ \$, occasionnés
par des trottoirs, bordures de chemins,
raccordement de bout de rues, tuyaux mal
localisés et plusieurs imprévus.

ATTENDU que des coûts des travaux en
cours incluant les imprévus rencontrés à
date de même que les travaux
supplémentaires demandés par la
Municipalité pour des travaux d'aqueduc
, d'égout et d'infrastructure.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-
Victor a décrété, par le biais du
règlement numéro 79-2009, une dépense de
3 500 000 \$ et un emprunt de 3 500 000 \$
pour de l'aqueduc et d'égout et
d'infrastructure.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le
règlement 79-2009 afin de pourvoir à des
coûts additionnels suite aux
recommandations de l'ingénieur.

ATTENDU que l'avis de motion du présent
règlement a été dûment donné lors de la
séance régulière du Conseil tenue le 4
octobre 2010.

Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le titre du règlement numéro 79-2009 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 79-2009 décrétant une dépense et un emprunt de 4 400 000 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égout et d'infrastructure et extras.

ARTICLE 3. L'article 1 du règlement no 79-2009 est remplacé par le suivant : Le Conseil municipal est autorisé à faire des travaux d'aqueduc, d'égout et d'infrastructure selon l'estimation détaillée, et relative aux projets préparés par Monsieur Denis Fortin, ingénieur, de la Firme Roche inc. laquelle fait partie intégrante du présent règlement, comme annexe A.

ARTICLE 4. L'article 2 du règlement numéro 79-2009 est remplacé par le suivant :

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 400 000\$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 5. L'article 3 du règlement numéro 79-2009 est remplacé par le suivant

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 400 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER

172-2010

**RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 83-2010**

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'adopter le
règlement d'emprunt no. 83-2010,
intitulé règlement d'emprunt modifiant
un autre règlement d'emprunt (79-
2009), pour des travaux d'aqueduc et
d'égout et d'infrastructure pour un
emprunt de 4 400 000 \$.

ADOPTÉ

173-2010

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la séance
spéciale soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER

